

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Marlene Brant Castellano, Linda Archibald et Mike DeGagné (dir.). *De la vérité à la réconciliation. Transformer l'héritage des pensionnats*, Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison, Ottawa, 2008, 519 p.

par Samuel Neural

Recherches amérindiennes au Québec, vol. 39, n°1-2, 2009, p. 179-181.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/045013ar>

DOI: 10.7202/045013ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

plus, les Métis incluent volontiers les Indiens non inscrits, mais ils doivent en outre composer avec les « Indiens inscrits » qui s'identifient à la collectivité métisse.

Le cas de figure des minorités linguistiques découle des politiques linguistiques du Canada et du Québec qui ne retiennent que le français et l'anglais comme langues constitutives du Canada. Il s'agit d'un compromis complexe entre les intérêts des Québécois francophones, des Québécois anglophones et des francophones du reste du Canada. L'auteur relate l'évolution réactive des définitions que le Québec et le Canada ont données aux ayants droit à l'éducation dans la langue de la minorité depuis les années 1970. Ici, les tribunaux sont mis à l'épreuve par le choc des conceptions des droits individuels et des droits collectifs. Alors que l'éducation dans leur langue est garantie aux minorités, pourquoi un francophone ne peut-il pas fréquenter l'école de langue anglaise au Québec ou l'école de langue française au Manitoba, ou l'immigrant fréquenter une école de langue française en Colombie-Britannique et de langue anglaise au Québec? Les tribunaux évoquent la préséance des droits des minorités sur le droit à l'égalité, alors que l'auteur préconise une analyse davantage axée sur l'égalité réelle. Le résultat qui en découlerait serait sensiblement le même, à l'exception du cas des immigrants qui pourraient se voir autoriser l'accès à l'école anglaise au Québec dans la mesure où ils pourraient répondre adéquatement de leur langue maternelle anglaise.

Au terme de son analyse, l'auteur conclut que les mécanismes de contrôle des effectifs rencontrés dans les cas des autochtones et des minorités linguistiques peuvent être compatibles avec les droits humains et que les minorités ethniques, à ce titre, ne sont pas plus enclines à la discrimination que la population

majoritaire. La démonstration est convaincante dans les deux cas, mais elle donne plus l'effet d'une addition de cas que d'une comparaison. La courte section sur les minorités linguistiques suit celle plus développée sur les autochtones et n'offre que quelques mentions comparatives à ces derniers. On ne lira pas cet ouvrage pour s'éclairer sur la comparaison entre les deux cas de figure minoritaires proposés, mais pour mieux comprendre l'enjeu de la gestion juridique des identités.

Marc L. Johnson,
sociologue, chercheur,
Institut canadien de recherche sur les
minorités linguistiques
mj@socius.ca



**De la vérité à la réconciliation.
Transformer l'héritage des pensionnats**

Marlene Brant Castellano, Linda Archibald et Mike DeGagné (dir.).
Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison, Ottawa, 2008, 519 p.

CET OUVRAGE est un recueil d'articles de plus de trente collaborateurs invités par la Fondation autochtone de guérison à faire part de leur expérience et de leurs réflexions aux commissaires de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Cette dernière constitue l'aboutissement du règlement judiciaire, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, conclu en 2006 par les représentants légaux des survivants ayant subi les mauvais traitements au sein des pensionnats établis au Canada par les Églises et le gouvernement fédéral, qui ont été les principaux administrateurs de ces institutions. Cet accord assure des compensations

financières aux survivants de même qu'il contribue aux financements d'initiatives de guérison et au fonctionnement de la Commission de vérité et de réconciliation, dont le mandat est d'une durée de cinq ans. Les tribunaux nationaux ayant rarement été en mesure de traiter le nombre important de réclamations faisant suite aux violences à grande échelle, les commissions de réconciliation constituent des modes de règlement extrajudiciaire, élaborant les principes de relations justes entre les parties concernées, selon les contextes politiques et sociaux dans lesquels elles agissent.

Dans le contexte colonial du Canada, la Commission de vérité et de réconciliation a été chargée d'établir un tableau complet de la situation de maltraitance qui a sévi sous le régime des pensionnats. Déjà, en 1998, le Canada publiait une *déclaration de réconciliation* en réponse officielle au *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, celle-ci ayant mis au grand jour les effets dévastateurs de ce programme d'éducation des populations autochtones orchestré au nom de la supériorité coloniale.

L'accord de règlement appuyé par les survivants, les Églises et le gouvernement du Canada témoigne d'une volonté commune de partir sur de nouvelles bases et de vivre sur les principes d'un respect mutuel. La tâche est ardue, compte tenu des conflits dont sont entachés les rapports entre la société canadienne et les sociétés autochtones causant la perte d'équilibre de ces dernières. Mais, comme l'indique le titre de l'ouvrage, *De la vérité à la réconciliation*, l'exercice consistera moins à faire le constat des séquelles laissées par plus de trois cents ans de conflits qu'à faire l'examen des conditions d'un cheminement qui permette aux uns et aux autres de passer de la vérité à la réconciliation et d'envisager les mesures les plus adéquates à la guérison.

L'ouvrage se divise par conséquent en quatre grandes sections. Dans la première, « Partage de la vérité », les intervenants sont invités à mettre de l'avant le cadre historique et la dure réalité que certains d'entre eux ont dû vivre au sein des pensionnats. La seconde section, intitulée « Persistance de l'héritage », réunit des textes qui révèlent la persistance des préjudices subis dans le passé. La troisième, « Exploration des chemins vers la réconciliation », présente des analyses et des travaux prometteurs au Canada et ailleurs qui permettent d'envisager concrètement les voies d'une réconciliation possible. La section quatre constitue un aboutissement optimiste puisque, sous l'intitulé « Cheminement de l'esprit », les intervenants mettent leur parcours douloureux à l'épreuve d'initiatives de guérison issues de traditions autochtones, prenant ainsi le contre-pied de ce qui a été inculqué au sein des pensionnats.

Restaurer la vérité constitue donc un premier impératif. Il s'agit pour les intervenants de témoigner des préjudices qu'ils ont vécus de près ou de loin au sein des pensionnats et, inévitablement, d'étendre le débat sur le champ de la colonisation puisque, comme certains le notent, ces institutions ne furent qu'un des ressorts d'une stratégie globale visant à assimiler les autochtones à la société générale.

De nombreux articles de l'ouvrage font état du dispositif idéologique et punitif de ces institutions éducatives mises en place par le gouvernement fédéral dans les années 1880, administrées par l'Église et les gouvernements provinciaux jusqu'en 1996 et qui avaient pour objectif de refaçonner l'identité et la conscience des enfants des Amérindiens, des Inuits et des Métis. En 1920, certaines modifications de la Loi sur les Indiens donnaient l'autorisation aux autorités religieuses d'enlever de force les enfants âgés entre sept et

quinze ans de la garde de leurs parents pour les envoyer dans les pensionnats sans que ces derniers puissent s'y opposer, et ce, à cause de leur statut restrictif de simple « pupille de l'État ». Exclusifs dans leurs croyances et dogmatiques dans leurs principes, ces établissements, administrés par des prêtres ou des religieuses, assistés d'un personnel intendant et de jeunes auxiliaires, interdisaient aux jeunes enfants toute expression de la culture autochtone, dont la langue, l'accoutrement, les accoutumances, qui puisse rappeler leur univers originel. Ce sont aussi dans ces institutions religieuses que se sont perpétrés des abus physiques longtemps tenus secrets sous la menace du chantage et de la culpabilité.

Les récits sur lesquels s'appuient les témoignages accablants évoquent les nombreuses déchirures auxquelles ont dû faire face ces jeunes enfants qui sont aujourd'hui adultes et, pour certains, des aînés respectés dans leur communauté occupant des fonctions importantes au sein d'organes de décision. Outre les dysfonctionnements affectifs au sein des familles et la dislocation de celles-ci, d'anciennes rivalités tout autant que l'idéologie du secret perdurent dans certaines communautés. Il résulte aussi de ces traumatismes une fragilisation des segments de la société autochtone dont sont victimes ces centaines de femmes disparues ou encore ces enfants qui rejoignent en grand nombre les services de protection et d'aide à l'enfance ou les familles d'adoption.

La colonisation et les relations difficiles entre les premières nations et la société canadienne se déclinent en toile de fond dans l'ouvrage. Certains articles font le simple mais nécessaire rappel d'un continent peuplé de sociétés saines tirant leur sagesse, leurs pratiques et leurs modes de subsistance d'un milieu dont elles ont été évincées par la stratégie des

lois chrétiennes et des nécessités récurrentes de la productivité qui ont mené à leur dépendance.

Ce réquisitoire consiste pourtant moins à incriminer qu'à chercher les conditions d'un dialogue constructif dans la continuité de l'examen du passé. La réconciliation consisterait avant toute chose à corriger les erreurs et à prévenir les maux tenaces d'un héritage commun mal négocié et dont résultent des stéréotypes faussement véhiculés. La prise de conscience, la reconnaissance des injustices du passé et un engagement envers l'établissement d'une relation de respect mutuel et d'équité de la part de la société canadienne sont d'autres conditions évoquées. Au risque de voir apparaître de nouvelles formes de déni, ou devant la crainte d'une nouvelle expérience paternaliste qu'expriment certains intervenants, le partage du pouvoir des parties concernées a ici son importance. La confrontation des nombreux contextes coloniaux en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud que cet ouvrage a le mérite d'exposer, montre que la reconnaissance des événements du passé par un processus du partage de la vérité, l'acceptation de l'interdépendance et de la nécessité d'une coexistence pacifique malgré les différences et les divergences, constituent les éléments clés d'une réconciliation. Pour qu'elle se réalise, la réconciliation implique un certain nombre d'instruments dont l'éducation constitue un véhicule essentiel pour permettre à chacune des parties de mieux se comprendre et se reconnaître.

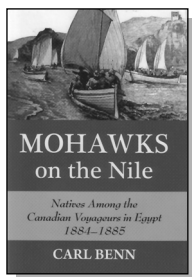
Les écueils sont nombreux puisque, comme le note J. Llewellyn, il faudra recueillir l'adhésion du plus grand nombre au sein des parties concernées et leur consentement quant à la conformité des principes du mandat de la Commission (p. 233). Car la réconciliation ne fait pas toujours l'unanimité. Au regard

du lourd passif de la société colonisatrice et de l'utopie qu'ont démontrée les ententes successives, un leader inuit recommande d'abord la conciliation, pour ne pas brûler les étapes (p. 109).

Même s'ils ont vécu l'épreuve des pensionnats, les survivants témoignent de l'importance de leur culture initiale, dont ils s'inspirent dans leur existence post-traumatique. L'approche holistique prônée et qui vise à guérir le corps, la pensée, le cœur et l'esprit est, cela dit, d'abord le fruit d'une réconciliation personnelle qui consiste à reconquérir sa propre identité. D'un point de vue collectif, les stratégies diffèrent d'une communauté à l'autre : certaines ont recours à des praticiens extérieurs ou à des rites chrétiens ; d'autres font appel à des pratiques traditionnelles de guérison, dont l'utilisation de la tente tremblante, les sueries, le calumet sacré, les tambours et les chants. Les centres de guérison dont il est fait mention dans l'ouvrage, comme ceux de Muskrat Dam ou Hollow Water au Manitoba, constituent des réussites encore trop rares.

Si la réconciliation vise essentiellement le rétablissement de relations, le développement de la confiance, elle ne peut se résoudre à coups de dollars versés et d'indemnités, au risque de n'être qu'un palliatif de plus et de gâcher les efforts entrepris. En réponse à l'aspect un peu trop utopique de certains passages, les auteurs Brian Ryce et Anna Snyder, inspirés par les propos de John Paul Lederach (spécialiste des processus de pacification entre les États et les populations), font remarquer que la véritable réconciliation est un jeu de prudence qui, dans le cadre d'un tel chantier, consiste justement à ne pas pardonner et à ne pas oublier pour envisager, cette fois-ci, des changements en profondeur (p. 54).

Samuel Neural



Mohawks on the Nile. Natives Among the Canadian Voyageurs in Egypt 1884-1885

Carl Benn. Natural Heritage Books et Dundurn Press, Toronto, 2009, 278 p.

LE LIVRE *MOHAWKS ON THE NILE* correspond en fait à un dossier étoffé et diversifié établi par le professeur Carl Benn (du département d'histoire de l'Université Ryerson, à Toronto) et centré sur un événement historique important mais peu connu, assez inusité dans l'histoire du Canada. Il y a plus d'un siècle, entre 1884 et 1885, un groupe de jeunes Mohawks provenant principalement des régions de Kahnawake (Caughnawaga) et de Kanesatake ont été recrutés pour faire partie d'une expédition militaire de l'armée britannique (p. 17). Ces Mohawks avaient été choisis en raison de leurs talents de navigateurs sur les rivières et les rapides afin d'aider les forces armées de l'Empire britannique dans son occupation de l'Égypte et pour son invasion planifiée du pays voisin, le Soudan, à partir de 1882 (p. 26). Cette mission impérialiste ne s'est pas tout à fait déroulée comme prévu et la Grande-Bretagne a par la suite abandonné son idée d'envahir le Soudan ; néanmoins, en dépit de son caractère militaire, cette expérience trans-Atlantique fut intéressante du point de vue interculturel et ethnologique, car elle a permis à un groupe de Canadiens, dont plusieurs autochtones (Mohawks, Ojibways), de traverser l'océan, de se rendre en Afrique et de visiter les pyramides d'Égypte – ce qui était peu fréquent à une époque où les voyages, les vacances, le tourisme étaient pratiquement inexistantes, surtout pour des travailleurs. Il faut préciser que

ces autochtones du Canada n'étaient pas des « conscrits » enrôlés de force, mais bien au contraire des civils sous contrat à durée fixe de six mois, engagés volontairement par l'armée royale uniquement pour cette mission (p. 34).

Ce sont précisément ces aspects transculturels qui sont mis en évidence dans ce livre méconnu, subdivisé en trois parties principales : d'abord la mise en contexte faite par le professeur Carl Benn (qui occupe plus de la première moitié de l'ouvrage, p. 1-130), puis les témoignages écrits de deux des Mohawks (p. 131-177), et enfin sept annexes comprenant entre autres une chronologie (p. 220-228) et un index. En outre, quelques cartes et des petites photographies anciennes accompagnent le texte.

La première partie du livre est plus érudite en raison de sa documentation précise rassemblée par le professeur Benn : aux apports synthétisés tirés des deux témoignages reproduits en annexes s'ajoute une mise en contexte à propos de l'excellente réputation des Mohawks pour naviguer sur les rapides (particulièrement ceux du Manitoba). Pour corroborer ses dires, l'auteur ajoute de nombreuses références tirées d'archives fédérales et de journaux canadiens à propos de cette expédition militaire dont on avait parlé dans les médias de l'époque, par exemple la *Gazette* de Montréal, le *Free Press* d'Ottawa, mais aussi le *New York Times* (p. 80). De plus, le périple est relaté avec beaucoup de détails : non seulement les activités proprement militaires, mais aussi les longs trajets entre le Québec et l'Afrique, de même que la « visite touristique » des Mohawks à Alexandrie puis devant le Sphinx et les pyramides. L'expédition vers l'Afrique dans des conditions difficiles ne fut ni parfaite ni continuellement harmonieuse : plusieurs hommes ont fait face au mal de mer, à des conflits, à des jalousies, à l'excès de consommation